

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association sportive et culturelle de la Communauté urbaine de Bordeaux
(A.S.C.C.U.B.) - Conventions - Décision - Autorisation.**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (A.S.C.C.U.B) créée en 1969 est l'association du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Elle est composée de deux comités :

- ✓ le comité « jeunesse et éducation populaire » qui poursuit le but suivant : faire œuvre d'éducation permanente par l'organisation d'une éducation populaire,
- ✓ le comité sportif qui a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports.

Elle compte en 2002, 843 adhérents, 16 sections et propose diverses prestations sportives, éducatives et culturelles.

Elle est membre de l'U.F.A.S.E.C (Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires) avec 11 autres communautés urbaines¹ auxquelles devraient prochainement se joindre celles de Marseille et de Nantes.

La Communauté Urbaine de Bordeaux soutient depuis sa création l'activité de l'A.S.C.C.U.B et son concours auprès de cette dernière se traduit aujourd'hui par :

- ✓ le versement annuel d'une aide financière,
- ✓ la mise à disposition de personnel,
- ✓ la mise à disposition de biens.

¹ Alençon, Arras, Brest, Cherbourg, Le Creusot Montceau-Les-Mines, Dunkerque, Lille, Le Mans, Lyon, Nancy et Strasbourg.

Aussi, en vue d'instaurer des relations partenariales durables, deux nouvelles conventions ont été élaborées pour l'année 2004 :

➤ **Une convention cadre pluriannuelle**

S'inspirant des relations contractuelles qu'entretient l'état avec les associations, selon les dispositions d'une circulaire du Premier Ministre du 1^{er} décembre 2000, cette convention triennale a pour objectif d'inscrire les relations partenariales dans la durée et définir les différentes interventions de notre Etablissement Public en faveur de l'A.S.C.C.U.B.

➤ **Une convention financière annuelle**

Elle fixe le montant annuel de la subvention communautaire à partir du budget prévisionnel présenté par l'association et détermine les modalités financières du versement de cette dernière.

Au-delà de cette aide au fonctionnement de l'association, il est prévu dans la convention cadre, le cas de l'attribution d'une subvention correspondant à des dépenses exceptionnelles engagées par l'association.

Pour 2004, l'association envisage, entre autres, et ce, au-delà de ses activités traditionnelles :

- l'organisation du tournoi intercommunautaire prévu initialement à Strasbourg,
- la participation aux festivités qui entoureront la mise en service du Tramway.

Ainsi, elle sollicite notre établissement public, pour le versement d'une subvention d'un montant de 61 120 € dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué pour 2004 à 198 487 €.

Ce budget prévisionnel est réparti comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60- achats		70 – vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
- 603 variation de stocks	4 500	- 707 ventes marchandises consommables	7 630
- 606 achats non stockés de matières et fournitures	15 564	- 708 produits des activités externes	83 615
- 607 achat de marchandises	20 180	74 – subventions d'exploitation	
61 – services extérieurs		- C.U.B	61 120
- 613 locations	7 685	- sponsoring	23 000
- 615 entretien et réparation	2 093		
- 616 primes d'assurances	4 277		
- 618 divers	458		
62- autres services externes			
- 622 rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 130		
- 623 publicité, publications, relations publiques	4 387		

- 625 déplacements, missions, réceptions	5 368	75 – autres produits de gestion courante	
- 626 frais postaux et de télécommunications	1 940	- 756 cotisations	12 960
- 627 services bancaires et assimilés	130		
- 628 autres services extérieurs		excédent antérieur reporté	10 162
✓ cotisation à l'UFASEC	620		
✓ cotisations aux fédérations	8 257		
✓ participation à des manifestations sans rapport avec l'activité des sections	1 500		
✓ participation à des manifestations en rapport avec l'activité des sections	105 935		
✓ autres sorties	3 003		
64- charges de personnel			
- 647 autres charges sociales	360		
66- charges financières			
- 661 charges d'intérêts	100		
TOTAL	198 487	TOTAL	198 487

Afin de permettre de poursuivre ses actions, notre établissement public pourrait accorder pour l'exercice 2004 une subvention de 61 120 €.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 61 120 € au bénéfice de l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, au titre de l'exercice 2004,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, ci-annexées.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 du budget de l'exercice.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 23 JANVIER 2004</p>

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. HENRI HOUDEBERT